

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 07 novembre 2023**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Secrétaire de séance : M. Damien PFLEGER

Conseillers en fonction : 18
Date de convocation : 02 novembre 2023

Conseillers présents : 11
Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 7
Membres absents excusés : Mmes et MM., Valérie BENTZ, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Didier MEYER, Carole PEYNET, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1
Membre absent ayant donné procuration :
- M. Nicolas GUTH à M. Gaël GREULICH

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20231003**Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 07/11/2023**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés :**

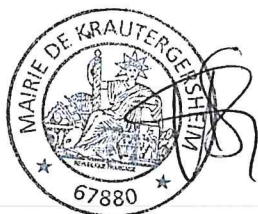
- devis CHEMI'NETTE – ramonage des bâtiments communaux pour un montant H.T. de 206,50 €
- devis SURVEILLE PLUS – abonnement mensuel pour la télésurveillance de 4 bâtiments pour un montant H.T. de 89,20 € et intervention physique sur déclenchement d'alarme pour un montant H.T. de 70,00 €
- devis SUEZ – remplacement d'un poteau incendie impasse des Perdrix pour un montant H.T. de 4182,16 €
- devis LACOSTE DACTYL BUREAU – plastifieuse pour la Mairie pour un montant H.T. de 185,42 €
- devis SUEZ – réparation d'un poteau incendie rue des Saules pour un montant H.T. de 350,61 € (suite déclaration assurance)
- devis FERALU – remplacement d'un bac à fleurs en acier pour un montant H.T. de 789,00 € (suite déclaration assurance)

- devis COSSUTTA – remplacement d'un bloc marche en grès pour un montant H.T. de 3126.00 € (suite déclaration assurance)
- devis MOBILCONCEPTS – remplacement de quatre bornes en acier pour un montant H.T. de 1342.46 € (suite déclaration assurance)
- devis FERALU – confection et fourniture de panneaux pour la Maison de la Santé pour un montant H.T. de 249.71 €
- devis CLÉVIA – remplacement d'une pompe à l'Espace Loisirs pour un montant H.T. de 2696.18 €
- devis SIGNATURE – remplacement d'un panneau de signalisation pour un montant H.T. de 603.50 € (suite déclaration assurance)
- devis LEDERMANN Sarl – dépose et repose d'un bordure route d'Obernai pour un montant H.T. de 1350.00 € (suite déclaration assurance)
- devis LEDERMANN Sarl – fourniture et pose de bacs à l'étang de pêche pour un montant H.T. de 2812.76 € (suite déclaration assurance)
- devis SIMEC – alimentation de l'ensemble climatisation et liaison des compteurs – Maison des Associations – pour un montant H.T. de 7582.60 €
- devis NEUTRALIS – destruction d'archives pour un montant H.T. de 175.00 € / tonne
- devis DISTEL – location d'une nacelle pour un montant H.T. de 708.00 €
- devis SODISGRO – fournitures pour les festivités de fin d'année pour un montant H.T. de 200.28 €
- devis BRAUN A. SUCCESSEURS – porte d'entrée pour la Maison des Associations pour un montant H.T. de 5164.90 €
- devis SODISGRO – divers panneaux pour la Maison de la Santé et la Maison des Associations pour un montant H.T. de 999,80 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 09 novembre 2023

Le Maire, René HOELT

Le Secrétaire de séance, Damien PFLEGER



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>